



PROCES-VERBAL

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES
à Estavayer du jeudi 26 janvier 2017
de 19h30 à 20h00**

Tél. 026 664 80 00
Fax 026 664 80 09
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac
commune@estavayer.ch

Sont présents :

Délégués : M. René Baechler, Commune de Châtillon
M. Nicolas Pythoud, Commune de Cheyres-Châbles
MM. Eric Chassot et Jean-Claude Votta, Commune d'Estavayer
MM. Gérard Brodard et Frédéric Tesse, Commune de Lully

M. Philippe Voillat, représentant d'ELSA
M. Danilo Perrenoud, Ingénieur de Ville

Comité : M. Serge Carrard, Commune de Châtillon
M. Joseph Borcard, Commune d'Estavayer
M. Patrick Huber, Commune de Lully

Secrétaires : Mmes Elisabeth Nell et Brigitte Pautre

Excusés : Mme Dominique Rosset Blanc et M. Dominique Aebischer, membres du comité
M. André Losey et M. Philippe Aegerter, délégués

En préambule, M. Brodard, ancien Président de l'ERES informe les délégués qu'il présidera cette assemblée de constitution. Il remercie la commune d'Estavayer pour la mise à disposition de la salle. Il annonce que c'est la dernière assemblée de M. Perrenoud qui va quitter Estavayer. Mme Brigitte Pautre occupera de nouvelles fonctions au sein de la commune fusionnée et ne pourra plus officier comme secrétaire de l'ERES.

Suite aux fusions, le nombre de communes a diminué ce qui engendre une nette diminution du nombre de délégués.

Conformément aux statuts, les communes ont droit à au moins un membre et chaque commune a droit à au moins une voix.

Assemblée

Estavayer : 6 voix
Lully : 2 voix
Châtillon : 1 voix
Cheyres-Châbles : 3 voix

Comité

Estavayer : 2 représentants
Lully : 1 représentant
Châtillon : 1 représentant
Cheyres-Châbles : 1 représentant

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et l'ordre du jour, cette l'assemblée est considérée comme valablement constituée.

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES
du 26.01.2017 à Estavayer-le-Lac

Il désigne M. Vota comme scrutateurs de la présente assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 20.10.2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 20.10.2016 est accepté tel que rédigé à l'unanimité des membres présents. Mme Pautre est remerciée pour sa rédaction.

2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES DE L'ERES POUR LA PERIODE LEGISLATIVE 2017-2021

M. Brodard fait part qu'il a reçu les propositions suivantes concernant les délégués des Communes de l'ERES :

Commune d'Estavayer :	MM. Losey, Aegerter, Chassot et Votta
Commune de Châtillon :	M. René Baechler
Commune de Cheyres-Châbles :	M. Nicolas Pythoud
Commune de Lully :	MM. Gérard Brodard et Frédéric Tesse

Aucune remarque n'étant formulée au sujet des propositions des délégués, celles-ci sont acceptées telles que présentées à l'unanimité. Il remercie les membres d'avoir accepté ces nominations.

Nomination du Président de l'Assemblée de l'ERES pour la période législative 2017-2021

M. Chassot indique que la personne qui est nommée doit être un délégué et propose à ce poste reste en mains de M. Gérard Brodard, syndic de Lully.

Aucune remarque n'étant formulée et aucune autre candidature proposée, M. Gérard Brodard est élu à la présidence de l'assemblée des délégués à l'unanimité par acclamations.

M. Gérard Brodard informe l'assemblée qu'il accepte cette nomination.

Nomination du Vice-Président de l'Assemblée des délégués de l'ERES pour la période législative 2017-2021

M. Brodard propose M. André Losey en qualité de Vice-Président étant donné que ce dernier a déjà officié à cette place lors de la dernière législature.

Aucune remarque n'étant formulée et aucune autre proposition n'étant faite, M. André Losey est élu à l'unanimité au poste de Vice-Président par acclamations.

Nomination du Secrétaire pour la période législative 2017-2021

M. le Président propose d'élire Mme Elisabeth Nell, secrétaire au bureau technique de la nouvelle commune d'Estavayer, en qualité de Secrétaire de l'ERES.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Elisabeth Nell est élue Secrétaire de l'ERES à l'unanimité par acclamations.

Nomination des membres du Comité de direction de l'ERES pour la période législative 2017-2021

M. Brodard rappelle qu'il n'est pas possible de siéger à la fois au Comité et à l'Assemblée des délégués. Il fait part que les Communes membres de l'ERES ont fait les propositions suivantes :

Commune de Cheyres-Châbles :	Mme Dominique Rosset Blanc
Commune de Châtillon :	M. Serge Carrard
Commune d'Estavayer :	MM. Aebischer et Borcard
Commune de Lully :	M. Patrick Huber

Aucune remarque n'étant formulée au sujet des propositions des Communes pour les représentants au Comité, ceux-ci sont élus tels que présentés à l'unanimité.

Nomination du Président du Comité de direction de l'ERES pour la période législative 2017-2021

M. Brodard rappelle que le secrétariat et la caisse sont tenus par la Commune d'Estavayer. Il propose M. Joseph Borcard, responsable du dicastère des eaux de la commune d'Estavayer, en qualité de Président du Comité de l'ERES.

Aucune remarque n'étant formulée et aucune autre proposition n'étant faite, M. Borcard est élu en qualité de Président du Comité de l'ERES à l'unanimité par acclamations.

Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et se réjouit de cette présidence.

3. DIVERS

M. Brodard remercie Mme Brigitte Pautre et M. Danilo Perrenoud pour leur travail au sein de l'ERES.

Le prochain comité de l'ERES est fixé au 7 février 2017 à 16h00.
